

L. J. Laporte & Sylvestres

ANDRÉ ROY
JEAN-ROBERT LAPORTE
LOUIS-V. SYLVESTRE
CHANTAL MOREAU
FRANÇOIS CHARTRAND
JOCELYN ROY

REGROUPEMENT NOMINAL
Avocats
BARRISTERS & SOLICITORS



BERTHIERVILLE
620, RUE DE FRONTENAC,
BERTHIERVILLE, QUÉBEC,
CANADA J0K 1A0
TÉLÉPHONE: (450) 836-7066
TÉLÉCOPIEUR: (450) 836-1269

386, BOULEVARD MANSEAU
JOLIETTE, QC. J6E 3E1
TÉL.: JOLIETTE: (450) 759-7765

Berthierville, le 30 octobre 2007

Envoi par télécopieur (514) 866-8854

Original par la poste

Dunton, Rainville, avocats
Place Victoria, Tour de la Bourse
800, Square Victoria # 4300
Montréal (Québec)
H4Z 1H1

A l'attention de Me Patrice Gladu

Objet : Ville de Granby
Demande de changement de MRC par la Ville
De Bromont
Votre dossier : 45 477
Notre dossier : LV-2243

Cher confrère,

J'ai pris connaissance de votre missive du 23 octobre dernier, laquelle m'était acheminée avec la mention « sous toutes réserves ».

Cela me laisse quelque peu interrogatif.

En ce qui concerne les représentations que je vous ai faites pour et au nom de la Ville de Granby, il serait opportun de noter que votre compte-rendu me semble un peu trop sommaire.

D'une part, historiquement, la Ville de Granby a soutenu la Ville de Bromont lorsque cette dernière a éprouvé des difficultés à la fois administratives et

financières. Evidemment, tout ne se monnaye pas mais, pour ce qui suit, il doit en être tenu compte.

En deuxième lieu, par delà les règles d'aménagement, dans la mesure où même la MRC de la Haute-Yamaska serait satisfaite, il faudrait que nous puissions convenir d'une formule de partage des rentrées fiscales étant donné la très grande proximité des deux villes et le partage évident de services, qu'ils soient publics ou privés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Ville de Bromont avait été intégrée par la MRC de Bromé-Missisquoi.

La Ville de Granby va rester une ville-centre et, dans cette optique, aura à assumer certaines externalités générées par la Ville de Bromont. Et ce sont ces externalités qui, pour l'instant j'en conviens, peuvent difficilement être chiffrées mais qui devront faire l'objet d'une compensation fiscale.

Tout ceci dans une perspective de développement à la fois responsable et durable.

Cela ne peut donc pas se résumer, comme vous le mentionnez, à une simple demande de partage économique et fiscal. Il faut trouver le point d'équilibre en fixant les grandes balises et les paramètres de façon à en arriver à une gestion équilibrée des ressources, des services, de la main-d'œuvre et des infrastructures entre autres.

Roy, Laporte & Sylvestre

REGROUPEMENT NOMINAL
Avocats
BARRISTERS & SOLICITORS

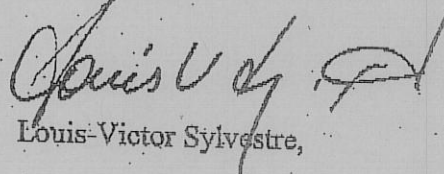
De fait, tout ne se trouve pas nécessairement incorporé aux lois et règlements. En effet, les règles de bon voisinage urbain ne peuvent pas être toutes consignées dans les lois. La saga des fusions et défusions en est plus qu'éloquente. Et c'est ce que j'ai mandat d'éviter dans toute la mesure du possible.

D'où cette recherche des voies et moyens pour en arriver au meilleur mécanisme possible de gestion du territoire et des investissements, tant sous l'angle économique et fiscal des choses encore une fois.

Pour fins de bonne coordination, j'achemine copie de la présente à Me Daniel Bouchard et Me. Guy Paradis ainsi qu'à Me Michel Pineault de la Ville de Granby.

Dans l'attente, recevez, cher confrère, l'assurance de mes salutations respectueuses et distinguées.

Roy, Laporte & Sylvestre, par:



Louis-Victor Sylvestre,

Avocat.

LVS\mm

- c.c. Me Daniel Bouchard ;
- c.c. Me Guy Paradis ;
- c.c. Me Michel Pineault, Ville de Granby.

Roy, Laporte & Sylvestre

REGROUPEMENT NOMINAL
Avocats
BARRISTERS & SOLICITORS